

# 1<sup>ère</sup> partie

## Place et dynamiques de la ruralité francilienne

L'analyse de la ruralité francilienne suppose en premier lieu une réflexion sur sa délimitation, sachant que l'on ne peut se fonder sur les définitions du « rural/urbain/périurbain » de l'INSEE, qui sont sans doute adaptées à la France en général, mais assez peu au contexte francilien.

Le premier point de réflexion à porté sur le territoire qu'il convient de considérer à priori comme "espace rural" (ou susceptible de contenir l'espace rural) et donc sur celui qu'il faut exclure de l'analyse des diversités. Le choix d'éliminer à priori l'espace le plus central (Paris et la petite couronne) n'a pas été non plus retenu.

Pour des raisons méthodologiques, en raison de l'hétérogénéité considérable des situations locales, il n'est pas possible d'établir une typologie sur l'ensemble des communes de la Région. Il est donc nécessaire d'**identifier la partie la plus urbanisée qu'il convient d'exclure**, avant de **choisir l'unité minimale d'observation** des diversités et des tendances.

### 1- Essai de définition d'un gradient de ruralité

De manière à s'affranchir de la définition INSEE, nous nous sommes d'abord orientés vers l'utilisation d'un gradient de ruralité.

On peut admettre que les espaces ruraux sont simultanément caractérisés par :

- une **présence significative de l'agriculture** (exploitations, actifs, SAU)
- la **présence de petites collectivités** (petite taille des communes)
- une forte **proportion d'espaces ouverts** (agricoles, forestiers, espaces de nature)
- un **habitat de type "villageois"** à base de logements individuels
- des communes **faiblement dotées en équipements et services publics**

Toutes ces dimensions peuvent faire l'objet d'une mesure à travers différents indicateurs qui, par cumul de critères, permettent de classer les communes selon un « gradient de ruralité ».

En fonction de chacun des critères mobilisés (7), il a été affecté pour chaque commune une note de 0 à 3<sup>5</sup> (voir page suivante) qui par cumul donne un indicateur de ruralité. Les valeurs totales possibles vont de 0 (aucun des seuils n'est satisfait) à 22 (les notes de plus forte ruralité sont obtenues pour tous les critères). En réalité aucune commune ne dépasse le score de 20, la courbe des notes présentant un double mode avec 100 communes ayant la note 3 et 112 la note 15.

<sup>5</sup> Il a été affecté un point supplémentaire à toutes les communes possédant plus de 30% de résidences secondaires.

## Grille de critères définissant le gradient de ruralité

Critères pour définir le gradient	0	1	2	3
seuils "population", en nombre d'habitants	au moins 2500	de 1000 à moins de 2500	de 500 à moins de 1000	moins de 500
<i>Nombre de communes concernées</i>	465	215	260	341
seuils "densité", en habitants au km <sup>2</sup>	au moins 150	de 63 à 149	de 35 à 62	de 0 à 34
<i>Nombre de communes concernées</i>	631	260	199	191
seuils "exploitation agricole", en nombre	de 0 à 1	de 2 à 5	de 6 à 10	plus de 10
<i>Nombre de communes concernées</i>	272	552	313	144
seuils: "nombre d'actifs occupés dans l'agriculture OU densité des actifs occupés dans l'agriculture" (note la plus haute conservée)	de 0 à 4	de 5 à 39	de 40 à 79	au moins 80
	0 à 0.99	de 1 à 4	de 5 à 9	au moins 10
<i>Nombre de communes concernées</i>	274	802	166	39
seuils "SAU", en % du territoire	de 0 à 24	de 25 à 49	de 50 à 74	au moins 75
<i>Nombre de communes concernées</i>	380	299	350	252
seuils "résidences secondaires", en %	de 0 à 29	au moins 30	Néant	néant
<i>Nombre de communes concernées</i>	1259	22	Néant	néant
seuils "logements individuel, en % des résidences principales	de 0 à 39	de 40 à 69	de 70 à 89	au moins 90
<i>Nombre de communes concernées</i>	179	155	315	632
Nombre d'équipements à l'inventaire communal	de 20 à 36	11 à 19	5 à 10	moins de 5
<i>Nombre de communes concernées</i>				

Source : SEGESA

## Répartition des communes selon le gradient de ruralité

Note de ruralité	0/1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de communes	58	84	100	85	51	56	58	60	62	59	65	77	76	89	112	78	51	40	18	2

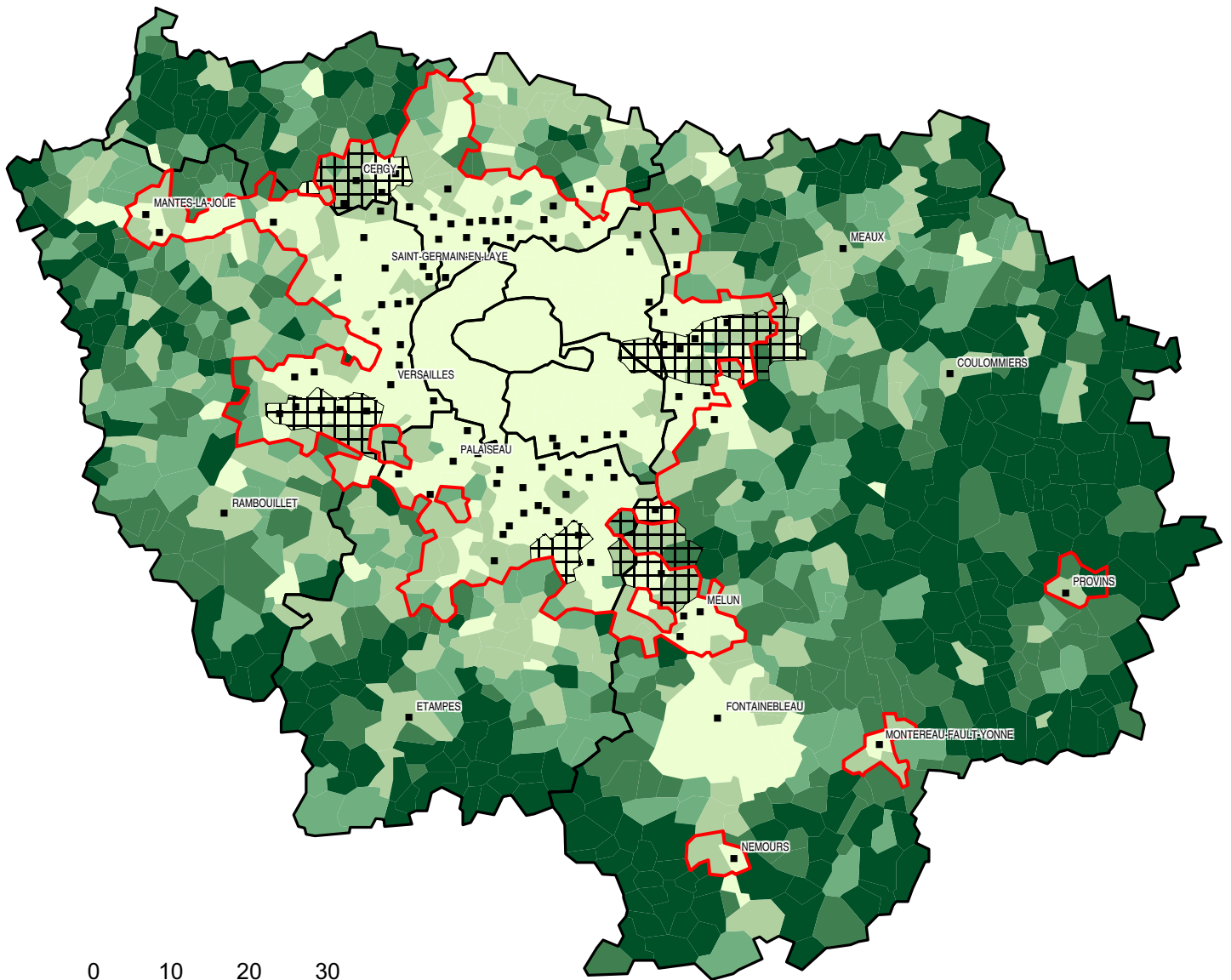
Source : SEGESA

Il est intéressant de noter que les communes ayant les plus forts gradients de ruralité (toutes dans la Seine-et-Marne), n'ont pas des scores élevés pour la densité ou le poids relatif des agriculteurs.

# Gradient de ruralité des communes

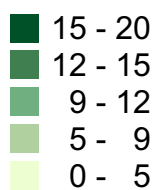
Indicateur synthétique basé sur 8 critères

ÎLE-DE-FRANCE



0 10 20 30  
kilomètres

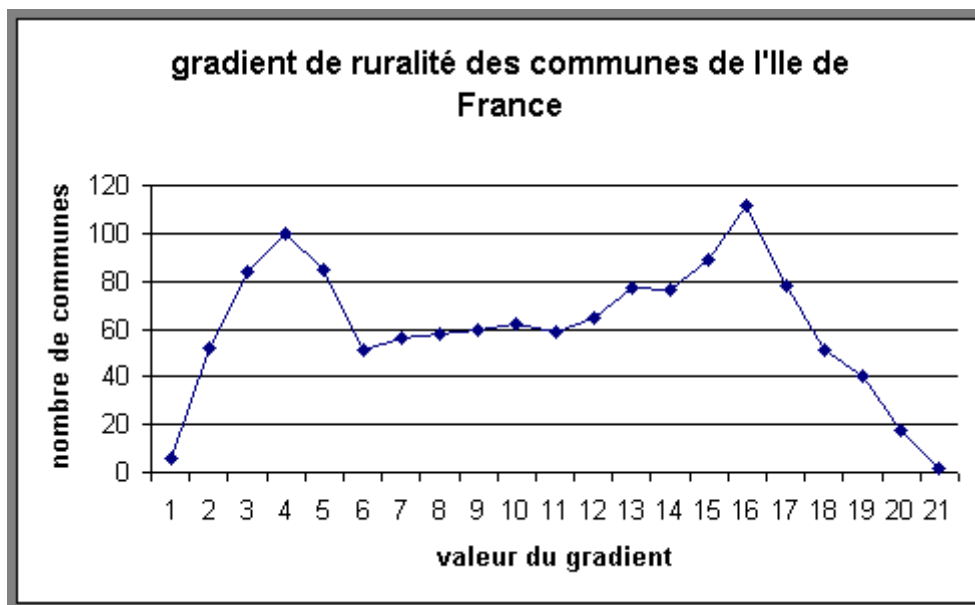
## gradient de ruralité



- Limites de la ceinture verte
- Limite de département
- Limite pôles urbains INSEE
- > 15000 habitants

 Villes nouvelles





Les communes ayant un score inférieur à 5, que l'on peut considérer comme franchement urbanisées, sont au nombre de 327, celles qui sont encore très rurales, avec un score supérieur à 14 (ce qui équivaut à la note 3 pour 5 critères), sont 390. Entre les deux une majorité de communes présentent des caractéristiques rurales marquées, sur un plan agricole ou résidentiel.

La carte établie montre que les noyaux durs de la ruralité sont bien en périphérie de l'Île-de-France, avec une plage encore importante en Seine et Marne (Brie-Montois-Bassée), dans le Vexin, dans le sud des Yvelines et de l'Essonne. Elle montre aussi que la partie intermédiaire ne marque pas de coupure franche, notamment de part et d'autre des limites du pôle urbain tel que défini par l'INSEE. Quelques communes significativement rurales (selon notre approche) demeurent au sein du pôle.

Ce gradient ne permet pas en réalité d'établir un partage entre le rural et l'urbain, il **incite à une vision « ouverte » du territoire concerné par l'analyse.**

## 2- Processus d'élimination de la partie la plus urbanisée

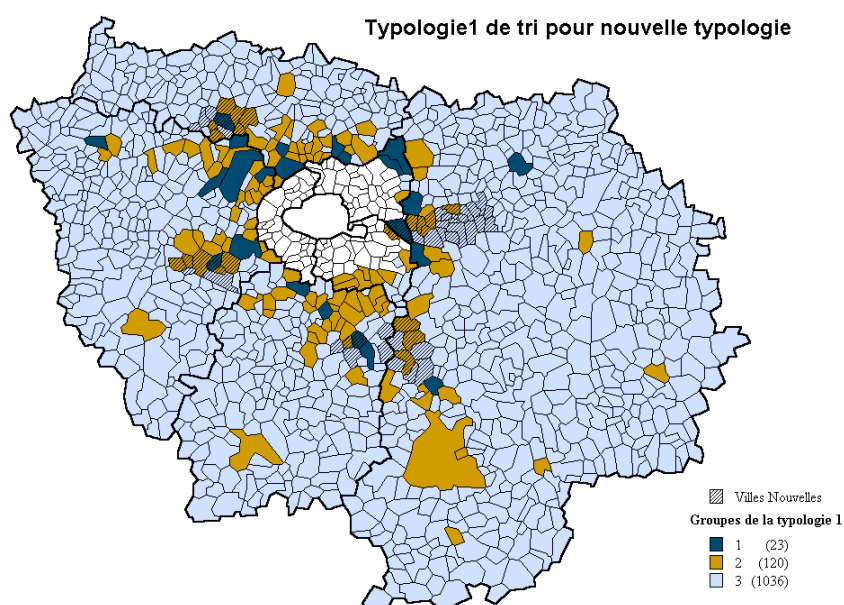
Nous avons déjà indiqué que le maintien de communes à fortes caractéristiques urbaines (notamment avec une très forte densité de population) serait préjudiciable à la lecture des diversités internes au rural, qui sont appréciées dans une métrique des écarts à la moyenne. Pour éliminer les communes les plus urbanisées, il a donc été procédé de la façon suivante :

- dans un premier temps ont été exclues les communes situées dans le noyau central de l'agglomération en deçà de la ceinture verte, sauf si elles appartenaient au périmètre d'une ville nouvelle ;
- puis à été établi un classement typologique intégrant entre autres le gradient de ruralité qui a permis d'identifier un ensemble de communes très urbaines.

Sur la base d'une dizaine de critères ayant trait à la densité de population, à la place de l'agriculture (Exploitations, SAU, main d'œuvre), à la croissance de la population, la construction neuve, trois groupes de communes ont été identifiés selon une procédure d'analyse multicritère (voir caractéristiques ci-dessous). Les groupes 1 et 2 sont manifestement de nature urbaine par la conjonction de fortes populations et de fortes densités, la faible place des espaces agricoles et des constructions individuelles. Il convient de noter que la différence avec le groupe 3 (le plus « rural ») ne se fait ni sur le nombre des exploitations agricoles, ni sur la dynamique des constructions neuves. Cette analyse permet d'exclure d'emblée 143 communes « non rurales » et de ne conserver que 1036 communes pour la typologie rurale. Les parties exclues sont principalement des communes en périphérie de la petite couronne, de parties des villes nouvelles et de villes de la grande couronne comme Meaux, Provins, Nemours, Fontainebleau, Etampes, Rambouillet, Mantes, ... .

Critères	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Population 99	45.850	19.251	1.717
Densité 1999 (hab/km <sup>2</sup> )	4.100	2930	280
Gradient de ruralité	3	3	11
Taux de SAU (%)	7	11	54
Nbre d'exploitations agricoles	3,5	3,2	5,8
Autonomie d'emploi (emplois/actifs)	0.96	0.79	0.64
% de logements individuels	31	42	88
Construction neuve (%)	24,5	24,6	26,2
Nombre de communes	23	120	1036

### Carte des communes de la 1<sup>ère</sup> typologie pour l'exclusion des plus urbaines



### 3 – Réalisation d'une typologie rurale en 8 groupes

#### a) Le choix des critères

De nombreux critères INSEE ont été mobilisés à partir des recensements de population de 1982, 1990 et 1999. L'examen des tableaux de corrélations entre variables et plusieurs analyses factorielles successives nous ont conduit à retenir 24 critères touchant au peuplement et à la dynamique démographique, à l'emploi, aux migrations de travail et à la place des activités économiques, au logement et à la construction, aux poids des différentes couches sociales, à l'agriculture et aux résidences secondaires. Seuls 7 critères d'évolution ont été inclus, car au niveau communal ces taux sont parfois très élevés et risquent de peser trop fortement dans l'analyse.

Enfin tous n'ont pas encore été introduits, notamment ceux de l'inventaire communal, pour lesquels on ne dispose pas de données pour les communes de la petite couronne, et quelques données des fichiers externes de la DREIF et de l'IAURIF, qui serviront plus comme variables illustratives et à l'introduction d'indicateurs pour la prospective (quelques-unes doivent cependant être intégrées).

#### Liste des critères retenus

Population moyenne de la commune (hab. SDC) 99
Densité de population en 1999 hab/km <sup>2</sup>
Indice de vieillissement (60 / 20 ans) 99
Taux annuel moyen var° pop 82-90 (%)
Taux annuel moyen var° pop 90-99 (%)
Solde migratoire 90-99 (taux /an moyen)
Variation pop totale moins de 20 ans 90-99 (%)
Autonomie d'emploi 99 (emploi local / actifs résidents)
Taux de chômage 1999
Taux d'activité féminine (actives occupées) 99
Taux actifs ayant un emploi dans la communes de résidence 99
Variation Population active occupée totale 90-99 (%)
% logements construits après 1982, en 1999
% de résidences principales individuelles 99
% résidences principales locatives 99
% Surface Agricole Utile (RGA 2000)
% agriculteurs exploitants 99
% Migrants en 99 par rapport au précédent recensement
% cadres et professions intellectuelles supérieures 99
% retraités 99
% ouvriers 99
% Etrangers dans pop totale 99
% Résidences secondaires et logements occasionnels 99
Variation Résidences secondaires et logements occasionnels 90-99

## b) Les composantes principales de la diversité rurale

Le tableau des corrélations entre les 24 variables révèle une assez grande indépendance de ces variables. Il n'y a que 20 corrélations supérieures à 0.5, 7 critères n'en ayant aucune (critères relatifs à l'emploi ou aux résidences secondaires). Il n'y a par exemple aucune corrélation entre la densité ou la taille des communes, et leur croissance en population, emploi ou logement. Ceci s'explique par le fait que nous sommes ici dans un contexte ambivalent où le déclin affecte à la fois le tissu le plus urbain et le plus rural, où les dynamiques nouvelles peuvent se réaliser sans déterminisme de la situation antérieure.

Cinq composantes principales expliquent plus de 60% de la variance globale. Arrive en tête la composante des dynamiques récentes, qui traduit l'attractivité des communes (croissance de la population et des actifs, rajeunissement, ...) et qui s'exprime dans une géographie essentiellement radioconcentrique. Cette évolution n'est donc pas corrélée aux caractéristiques de base des communes qui se regroupent cependant dans le second axe (la densité et la taille des communes notamment). Puis vient le facteur de discrimination lié à l'accueil de populations ouvrières ou de cadres.

## Les composantes principales de l'analyse factorielle

Axe	Poids* %	Facteurs représentatifs
1	20,6	dynamiques démographiques récentes : variation de la population et des actifs, apports migratoires, rajeunissement
2	16,2	modalités du peuplement : densité, population communale, place de l'habitat individuel
3	10,3	stratification sociale : place des cadres et des ouvriers
4	8,4	héritage démographique : vieillissement, retraités,
5	5,6	situation globale de l'emploi : autonomie d'emploi, migrations de travail
6	5,0	construction neuve et variation de la population

\*= variance expliquée

Il est à noter que certaines variables contribuent très peu à la différenciation des situations et des tendances : le taux d'agriculteurs, le taux d'emploi féminin, la proportion des étrangers, la place du locatif.

## c) la typologie rurale

Plusieurs typologies ont été réalisées autour de 5, 6, 7 et 8 groupes de communes. En définitive c'est la solution à **8 groupes** qui a été retenue car plusieurs d'entre eux apparaissent très spécifiques page suivante. Nous allons les décrire brièvement à partir des variables explicatives de la typologie et de quelques variables illustratives (voir tableau, carte et diagrammes des variables les plus discriminantes). Ils sont classés des plus ruraux aux plus urbains.

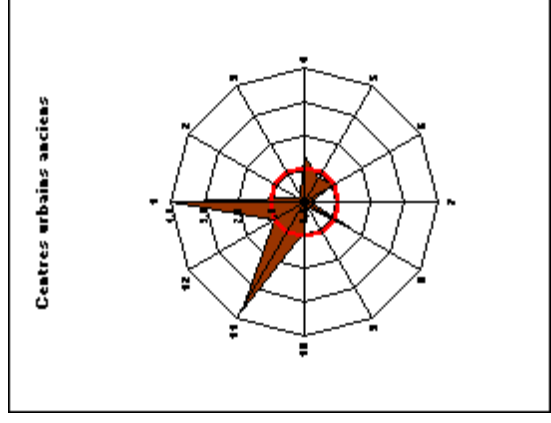
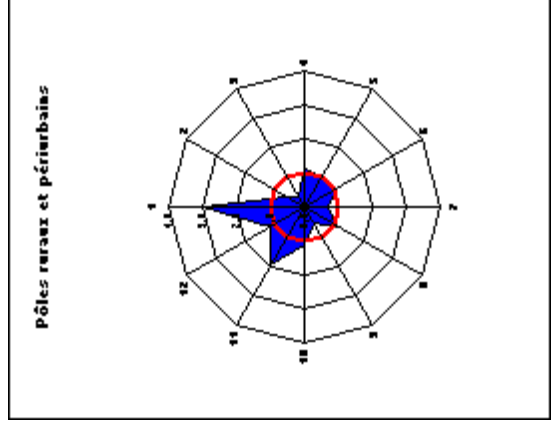
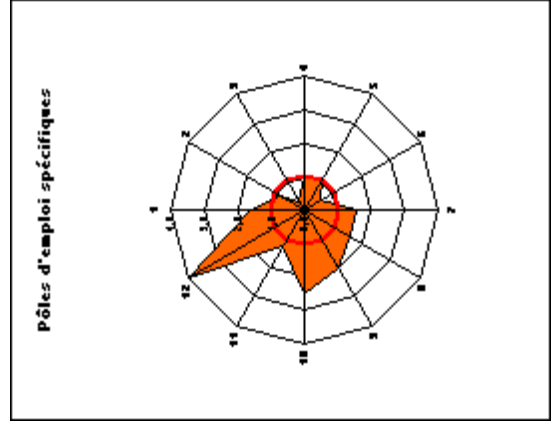
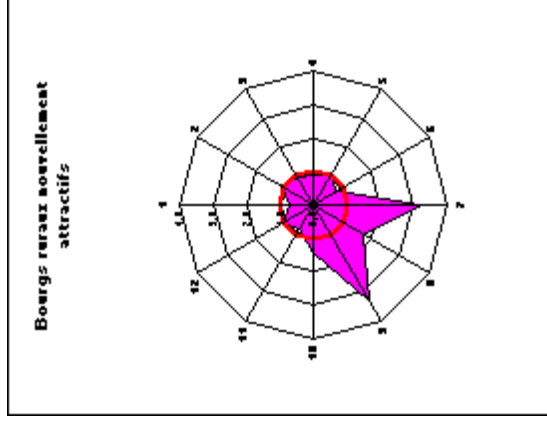
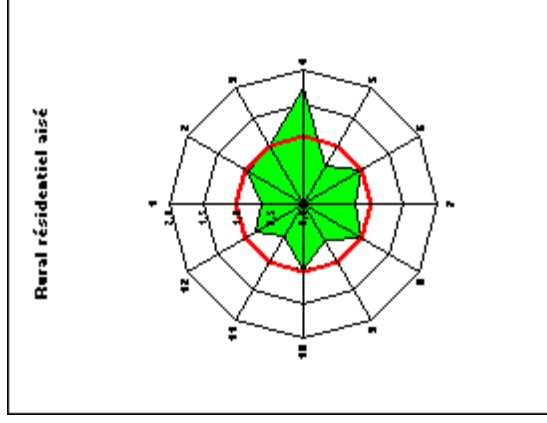
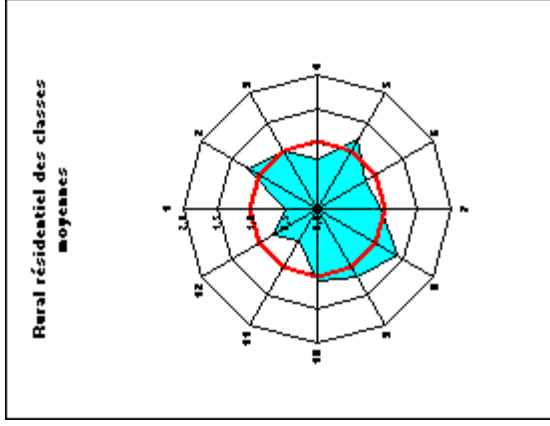
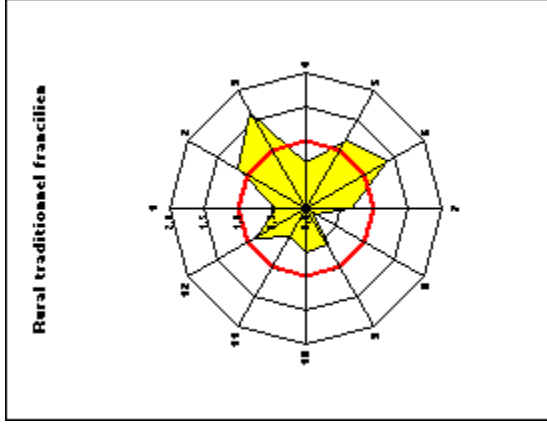
*NB les noms des groupes sont un résumé, un peu réducteur, de la complexité de leur combinaison de critères.*



## Caractéristiques moyennes des groupes de la typologie rurale de l'Île de France

Variables	Types	4	6	8	7	2	5	3	1	Total
	<b>Nombre de communes</b>	246	294	203	95	132	39	22	5	
Population moyenne de la commune (hab. SDC) 99		755	804	1062	1150	5066	7236	2718	4185	1717
Densité de population en 1999 hab/km²		82	101	166	180	669	2224	494	562	279
Indice de vieillissement (60 / 20 ans) 99		0.89	0.47	0.58	0.40	0.62	0.62	0.26	0.11	0.60
Taux annuel moyen var° pop 82-90 (%)		1.38	3.16	2.18	2.47	1.85	1.24	12.71	8.23	2.47
Taux annuel moyen var° pop 90-99 (%)		0.82	1.16	0.96	3.98	0.90	0.23	1.91	18.52	1.33
Solde migratoire 90-99 (taux /an moyen)		0.06	0.63	0.45	0.77	0.51	0.71	0.70	2.21	0.47
Variation pop totale moins de 20 ans 90-99 %		2.45	3.09	0.69	55.48	0.27	-3.75	2.41	349.74	8.32
Autonomie d'emploi 99 (emploi local / actifs résidents)		0.53	0.46	0.53	0.62	0.73	0.65	4.74	0.37	0.64
Taux de chômage 1999		8.44	7.98	7.31	7.30	8.30	9.08	8.09	5.42	7.97
Taux d'activité féminine (actives occupées) 99		43.8	43.9	45.0	44.3	45.6	46.3	46.1	47.1	44.5
Taux actifs ayant un emploi dans la commune de résidence 99		18.7	14.9	13.3	15.2	18.1	15.1	14.5	11.1	15.9
Variation Population active occupée totale 90-99 %		8.7	16.3	8.9	47.0	7.2	-0.1	27.4	445.9	16.4
% logements construits après 1982, en 1999		16.8	27.2	25.1	36.6	27.7	22.6	64.1	88.7	26.2
% de résidences principales individuelles 99		93	93	92	89	73	50	83	63	88
% résidences principales locatives 99		14.8	14.1	13.2	17.7	27.1	35.8	23.1	36.6	17.2
% Surface Agricole Utile (RGA 2000)		61.2	63.5	50.9	61.0	32.0	11.9	43.0	50.0	53.8
% agriculteurs exploitants 99		1.95	1.44	0.74	1.23	0.16	0.05	0.40	0.01	1.16
% Migrants en 99 par rapport au précédent recensement		39.4	42.1	42.2	54.6	40.3	40.4	43.1	82.5	42.5
% cadres et professions intellectuelles supérieures 99		5.04	5.55	12.66	6.38	8.30	10.13	7.11	10.47	7.48
% retraités 99		19.2	11.8	13.7	10.6	14.6	13.9	7.3	3.5	14.1
% ouvriers 99		11.52	12.03	6.74	11.12	9.86	8.26	10.27	7.77	10.31
% Etrangers dans pop totale 99		3.22	3.65	4.01	4.07	5.54	8.30	4.81	9.51	4.13
% Résidences secondaires et logements occasionnels 99		14.2	9.0	8.6	8.5	3.1	1.6	2.5	1.2	8.9
Variation Résidences secondaires et logements occasionnels 90-99		-11.7	-10.3	-12.9	-14.3	-16.5	-17.1	0.26	43.0	-12.1
Gradient moyen de ruralité		13.4	13.1	11.3	12.1	5.3	3.2	8.0	5.6	
Nombre d'équipements par commune		7	6	7	8	25	26	12	14	
Somme P5DC 99		185696	236520	215526	109309	668730	282222	59789	20927	1778719

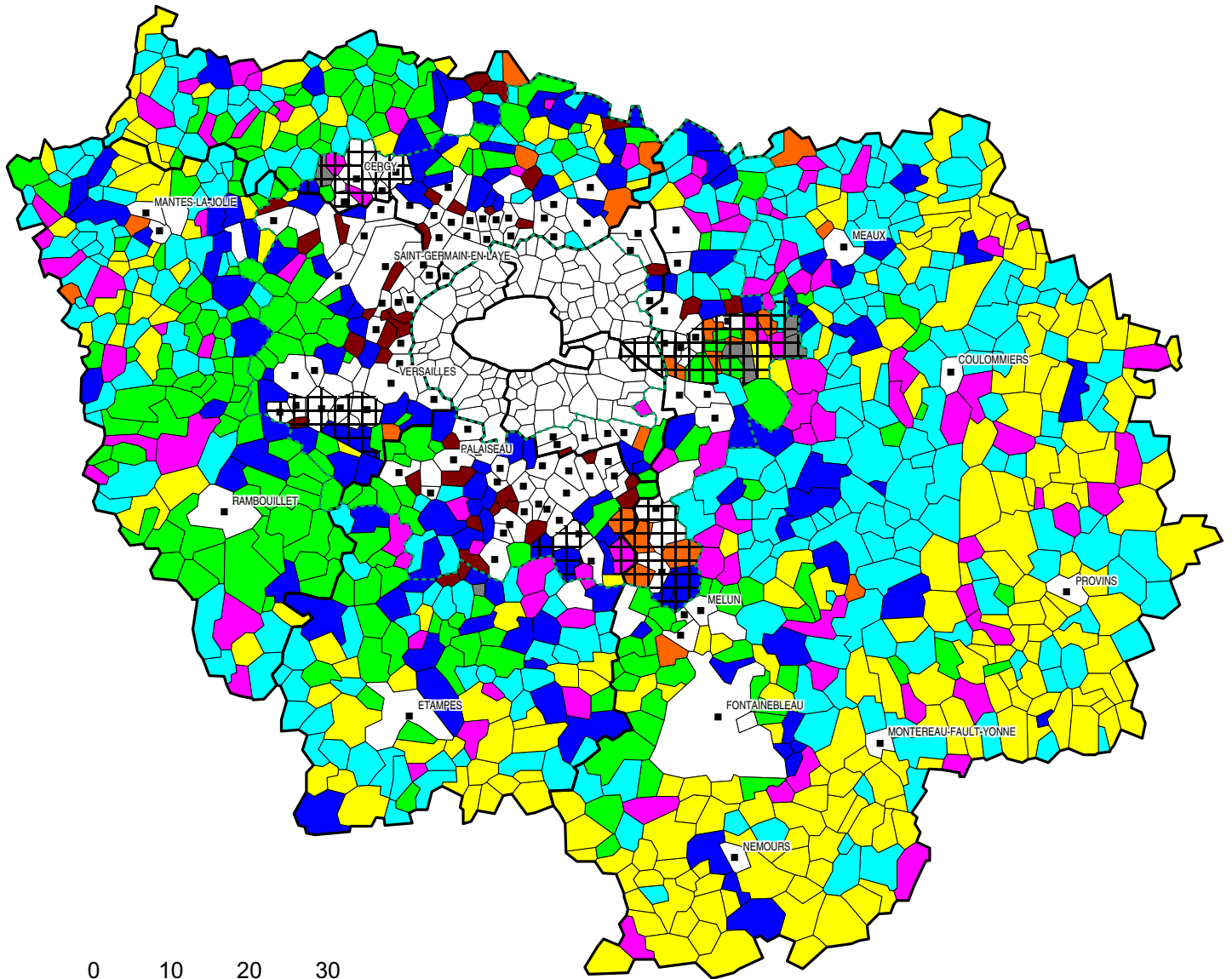
## Typologie rurale de l'Ile de France : Profils des groupes comparés à la moyenne régionale



- 1 Population communale 99
- 2 Place de la SAU (2000)
- 3 % résidences secondaires 99
- 4 % cadres et professions intellectuelles supérieures
- 5 % ouvriers 99
- 6 % retraités 99
- 7 Var° pop/an 90-99
- 8 Solde migratoire annuel 90-99
- 9 Var° pop active occupée 90-99
- 10 % lgts construits après 82 (en 99)
- 11 % logements collectifs 99









# Typologie socio-économique des communes

Classification réalisée par une analyse multivariée portant sur 24 critères

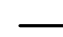


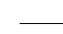
0 10 20 30  
kilomètres

## Typologie \*

-  groupe I : Le rural traditionnel Francilien
-  groupe II : Le rural résidentiel des classes moyennes
-  groupe III : Le rural résidentiel aisé
-  groupe IV : Les bourgs ruraux nouvellement attractifs
-  groupe V : Les pôles ruraux et périurbains
-  groupe VI : Les centres urbains anciennement urbanisés
-  groupe VII : Les pôles d'emploi spécifiques
-  groupe VIII : Les communes atypiques


 Limites de la ceinture verte

 Limite de département

 Limite de commune

 > 15000 habitants

 Villes nouvelles

 Communes exclues de la typologie

\* Voir descriptif et tableau pour la caractérisation des groupes



Cinq groupes ont des caractéristiques rurales plus marquées que la moyenne, de par la taille des communes, leur densité démographique ou les caractéristiques de leur cadre de vie et de leur environnement.

### **Le rural traditionnel Francilien**

Les communes du **groupe 4**, qui ont en moyenne le gradient de ruralité le plus élevé, sont les plus proches du rural traditionnel, encore qu'elles aient des caractéristiques marquées par l'Île-de-France, qui les rendent assez franchement différentes du rural moyen français. C'est notamment le cas pour la densité qui est au double du niveau national. Ce groupe est composé de communes assez petites (750 habitants de moyenne), peu attractives (le solde migratoire est pratiquement nul), marquées par le vieillissement (près de 20% de retraités), où la population étrangère est faiblement présente. L'habitat est à 94% individuel et les résidences secondaires atteignent, avec 14,2%, le taux le plus élevé des différents groupes identifiés (leur nombre régresse cependant dans la période récente sans doute sous la pression des demandes pour l'habitat permanent). Ce sont les communes les moins bien pourvues en équipements et services si on considère la proportion de celles qui ont au maximum 2 commerces ou services (39%). Leur structure sociale marquée par une forte présence des retraités est cependant en train de se transformer avec le basculement des générations, un rajeunissement est en cours, les agriculteurs sont cinq fois moins nombreux que les ouvriers. La mobilité devient la règle puisque 40% de la population de 1999 n'habitait pas dans la commune en 1990 et moins de 20% des actifs actuels travaillent sur place. Ce groupe qui comporte 246 communes concerne pour l'essentiel les franges Est de la Seine et Marne (les Bries périphériques) jusqu'au Gâtinais où elles constituent un ensemble relativement contigu ; la partie sud d'Étampes et quelques noyaux de la vallée de la Seine et de la vallée de l'Epte à proximité de l'Eure.

### **Le rural résidentiel des classes moyennes**

Le **groupe 6** est le plus important en nombre, il compte 294 communes de 800 habitants en moyenne et 100 hab/km<sup>2</sup> de densité. Avec 63% de Surface Agricole Utilisée dans son territoire, c'est le plus agricole en terme d'espace, mais pas en population. Les communes y sont relativement petites (800 hab de moyenne), avec un niveau d'équipement qui n'est pas meilleur que dans le groupe précédent. Ce qui les distingue, c'est la croissance démographique qui a été assez vive entre 1982 et 1990 (+3% par an), mais s'est ralentie dans la période post 1990 (1,2% par an). Tout laisse à penser que c'est l'accueil de jeunes ménages en lien avec l'accession à la propriété qui est en cause. L'habitat est très majoritairement individuel et compte peu de locatif, l'accroissement du nombre de jeunes et d'actifs est très élevé. C'est ici que la proportion d'ouvriers est la plus forte (12% de l'ensemble des habitants), et c'est aussi l'ensemble le plus dépendant de l'extérieur pour l'emploi, avec 54% de déficit d'emploi local. Il s'agit de communes massivement présentes dans la moitié Ouest de la Seine et Marne entre les villes nouvelles et la frange plus rurale. Elles sont également nombreuses dans la partie sud de l'Essonne et l'extrémité Nord-Ouest de la Région à hauteur de Mantes. La population active migrante se dirige assez largement vers des pôles d'emploi de la grande couronne, il y coexiste donc une agriculture forte et une fonction résidentielle diffuse.

## **Le rural résidentiel aisé**

Le **groupe 8**, qui comporte des communes d'environ 1000 habitants peut sembler à certains égards voisin du précédent, notamment pour la dynamique récente de construction et la croissance démographique. Mais nous avons affaire ici à un ensemble de communes rurales « aisées », comme en témoigne la forte proportion de cadres (et corrélativement la faible proportion d'ouvriers), le faible taux de chômage, le taux élevé de résidences individuelles (et corrélativement la très faible place du locatif). Les retraités doivent contribuer à ces apports car la croissance de la population des moins de 20 ans est inférieure à la croissance globale, contrairement aux types évoqués plus haut. Si leur indice moyen de ruralité est un peu inférieur à celui des deux groupes précédents l'équipement de base y est du même niveau, avec 7 équipements par commune, ce qui est peu pour 1000 habitants. La proportion d'agriculteurs est de moitié inférieure à celle des autres groupes ruraux. Il est vrai que les terres agricoles n'occupent ici que la moitié du territoire, laissant une large place à la forêt comme le confirme la géographie de ce groupe. Les 203 communes qui le composent sont en effet essentiellement situées dans les Yvelines et le Hurepoix, autour de la forêt de Fontainebleau, dans le Vexin. C'est une géographie qui déjà trouve des racines semblables dans la partie urbaine de la métropole.

## **Les bourgs ruraux nouvellement attractifs**

Le **groupe 7** a été qualifié de **bourgs ruraux nouvellement attractifs**. Il a sans doute quelques points communs avec le précédent, mais s'en distingue tout de même. Population et densité démographique y sont voisines, comme le taux de croissance de la population entre 1982 et 1990 ou bien la proportion de résidences secondaires. Il s'agit de communes franchement rurales (gradient supérieur à 12), qui ne comptent qu'à peine plus de 1100 habitants, dont le territoire est pour plus de 60% consacré à l'agriculture et le niveau d'équipement celui de petites communes (8 équipements en moyenne). Mais c'est ici que se réalise la croissance la plus forte dans la période récente hors villes nouvelles (4% par an), et c'est le seul groupe dont le taux de croissance s'est accru d'un recensement à l'autre, grâce à des gains migratoires très élevés. Les nouveaux arrivants semblent être des jeunes ménages de catégorie relativement modeste (peu de cadres) qui font construire (taux élevé de constructions neuves). L'autonomie d'emploi est assez bonne (moins de 40% de migrations nettes d'actifs), ce qui laisse supposer la présence d'activités locales. Il s'agit de communes relativement dispersées sur le territoire régional, y compris dans la grande périphérie de l'agglomération.

## **Les pôles ruraux et périurbains**

Le **groupe 2** peut être qualifié -avec prudence- de **pôles ruraux et périurbains**. Fort de 132 communes dont la taille moyenne est de 5000 habitants, il bénéficie en effet d'une relative autonomie sur le plan de l'emploi (indice 0,73 ce qui dans le contexte francilien est nettement supérieur à la moyenne). Le niveau des équipements est bon avec 80% de communes ayant plus de 20 équipements et services. L'habitat collectif est significativement présent, avec un bon niveau du secteur locatif pour répondre aux besoins d'une population faite d'ouvriers plus que de cadres, avec un taux assez élevé d'étrangers. Le rythme de croissance de ces communes est encore assez significatif (+0,9% par an), mais a été réduit de moitié entre les deux dernières périodes inter-censitaires. Elles connaissent un processus de vieillissement (forte

proportion de retraités et faibles arrivées de jeunes) sans doute en raison du départ d'une partie de leurs habitants vers des communes plus rurales où ils accèdent à la propriété. Le gradient de ruralité est naturellement faible pour ces communes (de l'ordre de 5), mais deux faits permettent de les qualifier de pôles ruraux : un tiers de leur surface est encore agricole (mais les exploitants font moins de 0,2% de la population) et on y retrouve de nombreux chefs-lieux de cantons des zones périphériques de la Région. Toutefois figurent dans ce même groupe des grosses communes résidentielles de la proche couronne.

Les trois autres groupes présentent des caractéristiques urbaines assez marquées, en dépit du tri effectué initialement.

### **Les centres urbains anciennement urbanisés**

le **groupe 5** compte 39 communes, localisées à relative proximité ou dans l'agglomération centrale, dans la plupart des cas ces communes (dont la densité moyenne dépasse 2000 hab/km<sup>2</sup>) sont en contiguïté de la partie déjà éliminée. Il s'agit de **centres urbains anciennement urbanisés**, dont la croissance est aujourd'hui devenue très faible, qui vieillissent et perdent de la population active, où le chômage est relativement élevé, la proportion de population de nationalité étrangère le double de la moyenne. L'habitat locatif y est très représenté (36%) et une assez large partie de la population travaille à l'extérieur de la commune. La place de l'agriculture y est devenue minime en superficie comme en emploi. On y trouve Croissy, Meulan, Noisy, Arpajon, Montlhéry, Igny, ... pour n'en citer que quelques-unes.

Deux relèvent en fait de situations spécifiques, et on peut considérer que leurs communes, en dépit de leurs caractéristiques anciennes ne sont pas véritablement rurales.

### **Les communes atypiques**

Le **groupe 1** qui n'est composé que de cinq communes a enregistré entre 1990 et 1999 une croissance phénoménale (près de 20% par an) qui les a fait basculer brutalement d'un statut de communes rurales vers une situation de forte urbanisation. Il s'agit de Bailly-Romainvilliers (77018), Bussy-St-Georges (77058), Magny-le-Hongre (77268), Guiberville (91292) et Courdimanche (95183), nous sommes ici dans des **villes nouvelles**.

### **Les pôles d'emploi spécifiques**

Le **groupe 3** constitué de 22 communes de taille assez modeste (2700 hab) est marqué par un potentiel d'emploi qui dépasse très largement les ressources de la main-d'œuvre locale (indice 4,7), malgré la forte croissance de la population active résidente. La construction neuve (64% des logements sont construits après 1982) y a été très forte, la croissance démographique aussi, bien que ralentie dans la période récente. La population est jeune. Il s'agit de pôles d'emploi spécifiques à fonction régionale (voire nationale), qui se sont localisés dans la périphérie moyenne de l'agglomération parisienne, à l'image de Roissy, Chessy, Collégien, Guermantes, Marolles, Tigery, ...

#### d) le poids relatif des groupes

Cette typologie balise sans doute les grands clivages qui marquent la ruralité francilienne. Au total, cinq des huit groupes identifiés peuvent se rattacher au contexte rural francilien. Ils représentent 6,5% de la population régionale mais plus de 76% des communes. Le rural le plus traditionnel, celui encore marqué par l'agriculture, regroupe 1% de la population régionale dans 19% des communes, c'est encore le quart de l'espace rural francilien. Les autres campagnes sont dominées par le fait résidentiel : les groupes II et III du résidentiel des classes moyennes et aisées font un peu moins de la moitié de cet ensemble (environ 300.000 habitants), le poids le plus élevé revenant au « rural des classes moyennes ». S'agissant des pôles ruraux, ceux ancrés de longue date (groupe V) concentrent près de 240.000 habitants dans 132 communes, les pôles émergents constitués par les nouveaux bourgs ruraux attractifs (groupe IV) restent encore assez faiblement peuplés mais connaissent une forte croissance. Il apparaît clairement que l'on ne peut pas considérer le rural francilien comme un tout et qu'il est nécessaire pour les interventions en matière d'urbanisme de prendre en compte les diversités des contextes et des dynamiques.

#### Poids relatif des groupes dans la typologie

Groupes	Nbre de communes	%T	%R	Pop 1999 (milliers)	%T	%R
I Rural traditionnel	246	19,2	25,4	109,3	1,0	15,4
II Résidentiel classes moyennes	294	23,0	30,3	282,2	2,6	39,8
III Résidentiel aisé	203	15,8	20,9	20,9	0,2	2,9
IV Bourgs ruraux attractifs	95	7,4	9,79	59,8	0,5	8,4
V Pôles ruraux et périurbains	132	10,3	13,6	236,5	2,2	33,4
<b>Groupes ruraux</b>	970	75,7	100	708,7	6,5	100
VI Centres urbains anciens	39	3,0		668,7	6,1	
VII Pôles d'emploi spécifiques	22	1,7		215,5	2,0	
VIII Communes atypiques	5	0,4		185,7	1,7	
<b>Groupes à caractère urbains</b>	66	5,2		1069,9	9,8	
Communes exclues	245	19,1		9173,4	83,8	
<b>Total Ile de France</b>	1281	100		10952	100	

Source : typologie SEGESA